



Demande d'APS après expiration du titre de séjour étudiant

Par **sailormoonpluto**, le **22/08/2019** à **08:33**

Bonjour,

J'ai été diplômée d'une école de commerce en Avril 2019, or, pour des raisons personnelles, je ne pouvais pas récupérer mon diplôme, et on m'a dit que j'allais le recevoir par courrier, ce ne fut pas le cas, et je n'ai fini par recevoir mon diplôme que 8 Aout 2019. (j'ai la preuve de ce retard qui n'est pas de ma faute).

Le problème c'est que mon titre de séjour étudiant a expiré en Juillet et je ne pouvais pas faire de demande d'APS sans diplôme.

Je voudrais savoir si ma demande d'APS a des chances d'être acceptée même un mois après l'expiration de mon titre étudiant, si j'y joint une lettre explicative et le justificatif de la réception tardive de mon diplôme.

Sinon, que me conseillez-vous de faire? je suis vraiment perdue.

Je vous remercie